



**Publiée sur le site internet de la commune le : 31 mars 2023**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

**Délibération du conseil municipal**  
**du 28 mars 2023 - N° D2023\_18**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Absent excusé : 0

Dont 2 absents(es) ayant donné pouvoir :

DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

GENOVA Antonio ayant donné procuration à LAURENSEN David

Votants : 15 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves		x	MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSEN David	x		SCANU Stéphane		x	LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio		x	VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline	x	
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOU Denis	x		AZZOPARDI Karen	x				

## OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Il est rappelé le principe du compte administratif.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre pour la commune de Vougy.
- présente les résultats comptables de l'exercice.
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote.

Il est donc fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture du compte administratif 2022, qui se décompose comme suit :

	Résultat de clôture 2021	Affectation inv (c/1068)	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	-443 659,11		-636 748,17	-1 080 407,28
Fonctionnement	2 732 403,96	729 949,34	692 452,92	2 694 907,54
Fonctionnement	2 288 744,85		55 704,75	1 614 500,26

Le compte administratif présente un résultat global excédentaire de clôture de : 1 614 500,26 €

Faisant apparaître :

- un déficit d'investissement de : 1 080 407,28 €
- un excédent de fonctionnement de : 2 694 907,54 €

Les chiffres du compte administratif et du compte de gestion concordent parfaitement.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif et les décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;

VU le compte administratif présenté par le 3<sup>ème</sup> adjoint, dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;

CONSIDERANT que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame le receveur municipal ;

VU la délibération du conseil municipal n°D2023\_17 du 28 mars 2023 approuvant le compte de gestion 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant le retrait du Maire lors du vote du compte administratif, Monsieur le Maire Yves MASSAROTTI sort de la salle pour le vote du compte administratif 2022 et le 3<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Christian VALENTINI se voit confier la présidence de la séance sur ce point.

Monsieur le maire ayant quitté la séance.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- ✓ APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 du budget général, tel qu'il est annexé à la présente délibération, qui fait apparaître :

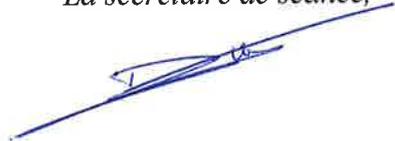
- un solde d'exécution (**Excédent**)

de la section de **fonctionnement** de : + 2 694 907,54 €

- un solde d'exécution (**Déficit**)

de la section **d'investissement** de : - 1 080 407,28 €

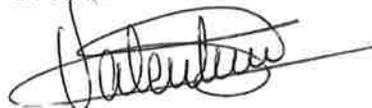
*La secrétaire de séance,*



Elisabeth DUCROUX

*le 3<sup>ème</sup> adjoint au maire,*

*Président de cette séance sur ce point,*



Christian VALENTINI



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*